

Importation de parcelles - GELAN

Instructions

Les instructions expliquent comment exporter vos parcelles saisies dans le système GELAN, puis comment les importer dans barto.

Table des matières

1.	Exportation à GELAN	2
2.	Import dans barto	2
2.1	Activation du module « Échange des données cantonales »	2
2.2	Importer des données dans barto	3
3.	Contrôle et suivi	5
3.1	Surface cultivée et taille des parcelles.....	6
3.2	Éléments de SPB	7
3.3	Modification de la limite de la parcelle	8
3.4	Combiner les parcelles en groupes de parcelles	9
4.	Support	10

1. Exportation à GELAN

Une fois que vous avez saisi toutes les cultures individuelles dans le système GELAN, elles sont directement prêtes à être exportées. Pour télécharger les données de terrain, procédez comme suit :

1. Passez dans la rubrique « **Général** » → « **Rapports/Extractions** » vers la carte « **Export données spatiales** ».
2. Cliquez sur « **Exécuter** », pour télécharger le fichier zip.
3. Enregistrez le fichier dans un endroit que vous pourrez retrouver.

The screenshot shows a web interface with a top navigation bar containing 'GÉNÉRAL', 'Choix du catalogue de', 'Export données spatiales', and 'Documents et remarques'. Below this, a sidebar on the left has 'Rapports / Extractions' and 'Extractions'. The main content area is titled 'Export données spatiales' and contains a form with the following fields: 'Critères de sélection', 'ID exploitation' (empty), and 'Année' (2021). A grey 'Exécuter' button is located at the bottom right of the form and is highlighted with an orange border.

Illustration 1: Exportation des données dans GELAN

2. Import dans barto

Le module « **Échange de données avec les systèmes cantonaux** » vous permet d'intégrer dans barto les fichiers en provenance du système cantonal et notamment :

- Importer les limites de parcelles saisies dans le système cantonal
- Mettre à jour les limites de parcelles après la mise à jour des données structurelles
- Comparer les données entre barto et le système cantonal
- Importer les cultures permanentes

Après l'importation ou l'actualisation, vous pouvez reprendre les types d'utilisation des surfaces (terres assolées, cultures permanentes, etc.). Dans le cas des prairies, l'intensité d'utilisation est également reprise.

Le prix du module est de 18.- CHF/ An. Il est également possible d'utiliser le module pendant une phase de test de 10 jours lors de laquelle vous pouvez réaliser l'importation initiale lors de l'initialisation du compte barto.

2.1 Activation du module « Échange des données cantonales »

Avant de pouvoir importer des données, le module doit être activé de la façon suivante :

1. Allez sur « **Exploitation** » puis dans la section « **Gestion** » cliquez sur la tuile « **Échange de données avec les systèmes cantonaux** ». (Illustration 2)

1. Une fenêtre s'ouvre, cliquez alors sur « **Accéder au module** ».

3. La fenêtre de réservation s'ouvre. Vous pouvez alors soit tester le module (cliquer alors sur « **Tester gratuitement pendant 10 jours** ») soit l'activer de manière permanente en cliquant sur « **Réserver** ». (Illustration 3)

4. Le module est maintenant actif. Cliquer sur la tuile pour l'utiliser.



Illustration 2 : Module « Échange de données avec les systèmes cantonaux » depuis le menu « Exploitation »



Illustration 3: Masque d'activation du module

2.2 Importer des données dans barto

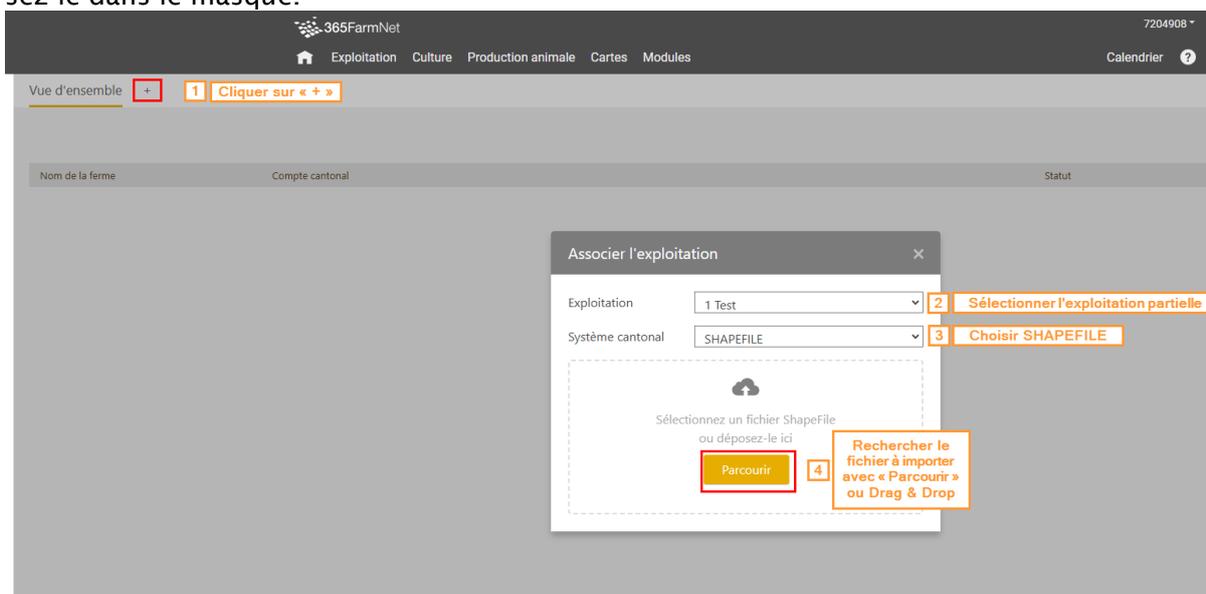
Toutes les fonctions du module sont disponibles une fois que celui-ci est activé. Ouvrez alors le module en cliquant sur la tuile sous « Exploitation » → « **Échange de données avec les systèmes cantonaux** » et procédez comme suit.

1. Cliquez sur «+» à côté de « Vue d'ensemble ».

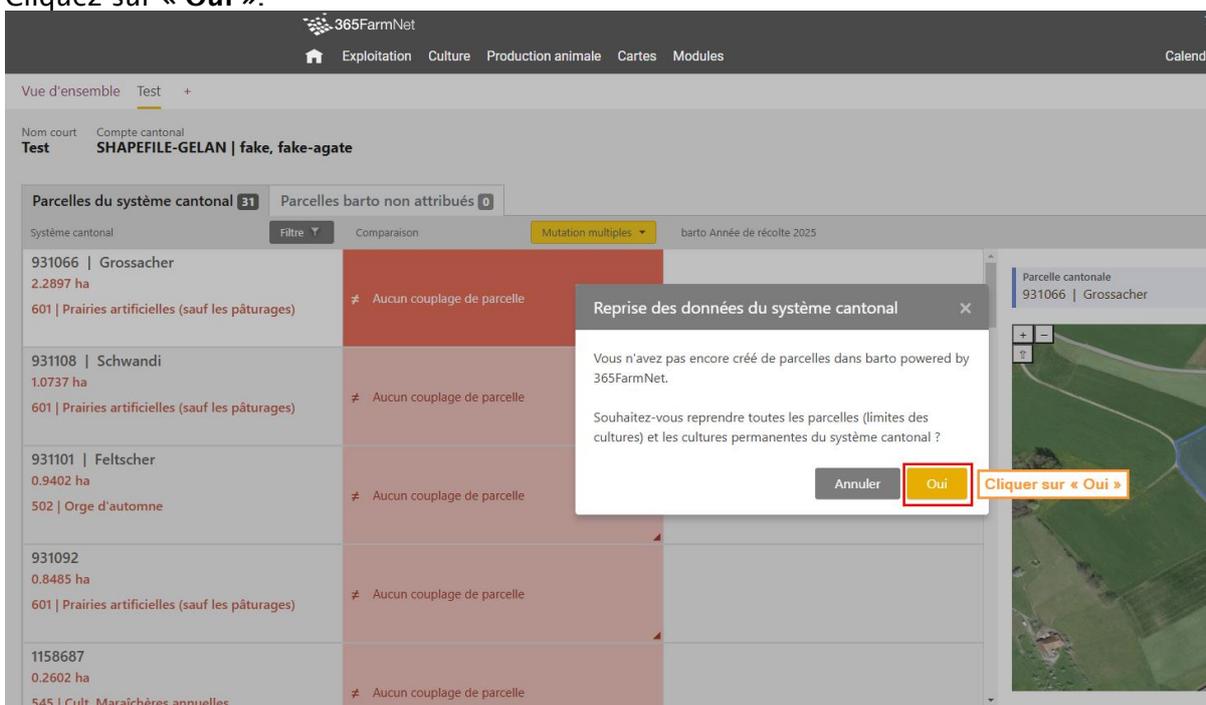
1. Choisissez l'exploitation concernée

Remarque : Il est possible de gérer plusieurs sous-exploitations dans barto ce qui peut être utile notamment dans le cadre de communautés PER.

3. Pour le système cantonal choisir « **SHAPEFILE - tous les autres cantons** ».
4. Cliquez sur « Parcourir » pour choisir le fichier obtenu depuis le système cantonal ou glissez-le dans le masque.



5. Le fichier a été importé et une ligne comportant le nom de l'exploitation est maintenant visible. Cliquez sur cette ligne.
6. Si aucune parcelle n'a été saisie dans barto, il vous sera demandé si tout doit être repris. Cliquez sur « **Oui** ».



7. Toutes les parcelles ont maintenant été reprises et les opérations qui correspondent aux semis des cultures permanentes ont été créées. Elles permettent d'affecter les cultures permanentes aux parcelles concernées. Pour les appliquer cliquez sur « **Aller à la page** ».

Remarque : Dans barto on travaille toujours au niveau « Culture », les limites de parcelles correspondent aux limites des cultures du système cantonal.

Remarque : Dans barto l'implantation des cultures se fait toujours via une intervention de semis et ceci vaut également pour les cultures permanentes telles que les haies, les prairies naturelles etc. Ces semis doivent donc être enregistrés dans le carnet des champs.

Remarque : Les grandes cultures ne sont pas reprises. D'autres informations, telles que la date de semis ou la variété, sont nécessaires pour le carnet des champs et ne sont pas disponibles auprès du système cantonal. Comme les cultures sont toujours générées par le semis, celui-ci doit être saisi dans le carnet des champs.

- La page « **Opérations** » s'ouvre. Sélectionnez toutes les interventions en cochant la **sélection multiple** « » en haut à gauche puis valider en cliquant sur « **Enregistrer** ». Toutes les cultures permanentes sont alors attribuées.

Opérations

Planifié 4 de 4 Envoyé 0 de 0 Reçus 13 de 13 Comptabilisé 100 de 152

Nouveau processus de travail Enregistrer Supprimer Importer

1 Sélectionner toutes les écritures créées

2 Cliquer sur « Enregistrer »

Les cultures sont toujours créées dans barto via le semis -> des entrées ont été créées pour le « semis » des cultures pérennes dans le calendrier des champs

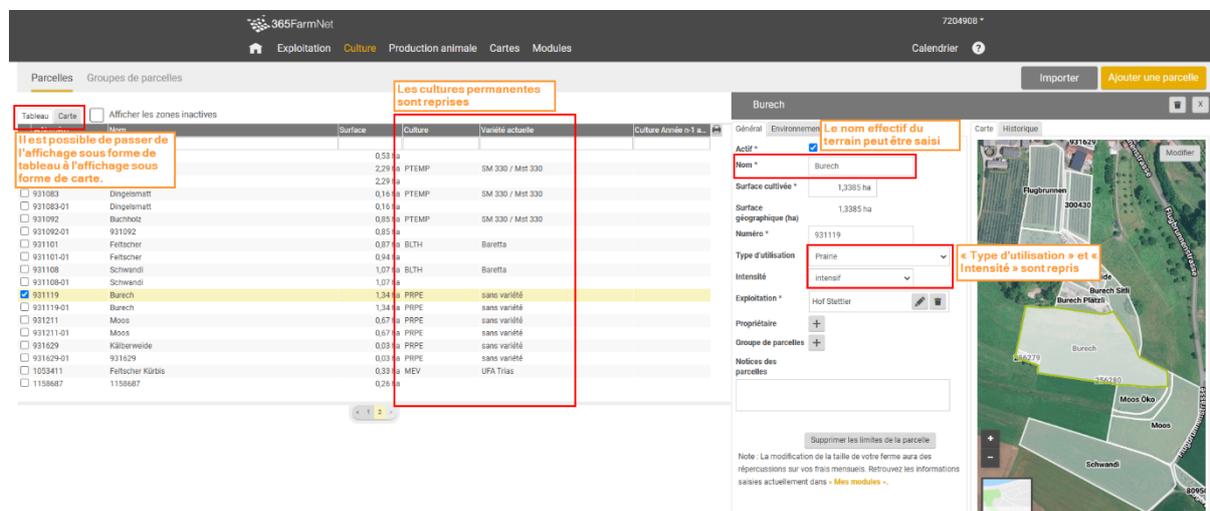
Date	Activité	Parcelles	Matériel de production	Personnes	Machines	Appareil	État
15.02.18	Semis	308214					
15.02.18	Semis	256286					
15.02.18	Semis (CPe)	931629	0,00 kg sans variété				
15.02.18	Semis (CPe)	Moos	0,00 kg sans variété				
15.02.18	Semis (CPe)	Burech	0,00 kg sans variété				
15.02.18	Semis (CPe)	809500	0,00 kg sans variété				
15.02.18	Semis (CPe)	711822	0,00 kg sans variété				
15.02.18	Semis (CPe)	Burech Pferdeweide	0,00 kg sans variété				

3. Contrôle et suivi

Contrôler si toutes les parcelles et cultures permanentes ont été enregistrées correctement sous le menu « **Cultures** » en ouvrant la tuile « **Parcelles** ».

Toutes les cultures recensées dans le système cantonal ont été saisies sous forme de « Parcelles ». Les cultures permanentes ont également été créées. En outre, le type d'utilisation a été correctement attribué ainsi que l'intensité d'utilisation pour les prairies permanentes.

Félicitations ! Vous avez importé vos données en provenance du système cantonal avec succès !



Les autres adaptations complémentaires sur les parcelles sont décrites au point 3.1.

Les modifications de limites de parcelles qui interviennent après la déclaration des données structurelles peuvent être également reprises à l'aide du module « Echange de données des systèmes cantonaux » .

3.1 Surface cultivée et taille des parcelles

Surface cultivée : Cette valeur doit correspondre à la valeur selon la demande de paiement direct afin de refléter correctement les fonctions de l'PER.

Type d`utilisation : Ici, vous pouvez définir le type d'utilisation.

Terres assolées : Champs de rotation des cultures (cultures arables, légumes, prairies artificielles)

Prairie : Prairie naturelle - si vous sélectionnez cette catégorie, une prairie naturelle est automatiquement créée avec la réservation de semences correspondante, qui est réservée pour 1970. De plus, il faut choisir une intensité correcte.

Pâturage : Prairie naturelle - si vous sélectionnez cette catégorie, une prairie naturelle est automatiquement créée avec la réservation de semences correspondante, qui est réservée pour 1970. De plus, il faut choisir une intensité correcte.

Culture pérenne : Les cultures permanentes telles que les vergers, les vignobles, les arbres de Noël.

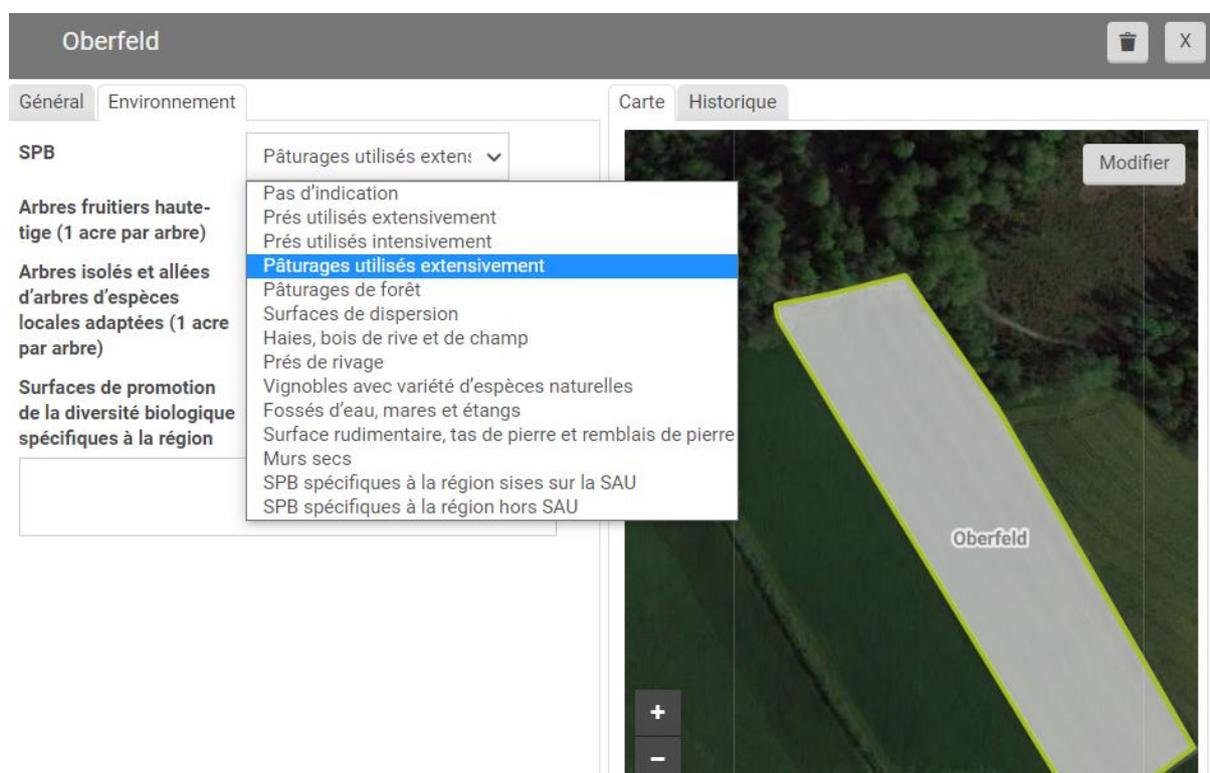
Sous abri : Serres, tunnels foil etc...
Haies-, bosquets-, berges boisées : avec bande tampon ou ourlet herbeux

surface à litière : prairie reconnue comme surface de litière

autres surface
(pas de SAU) : Surfaces comme forêts, terrains de ferme, ...

3.2 Éléments de SPB

Dans la fiche « **Environnement** », vous pouvez affiner les paramètres de vos zones.

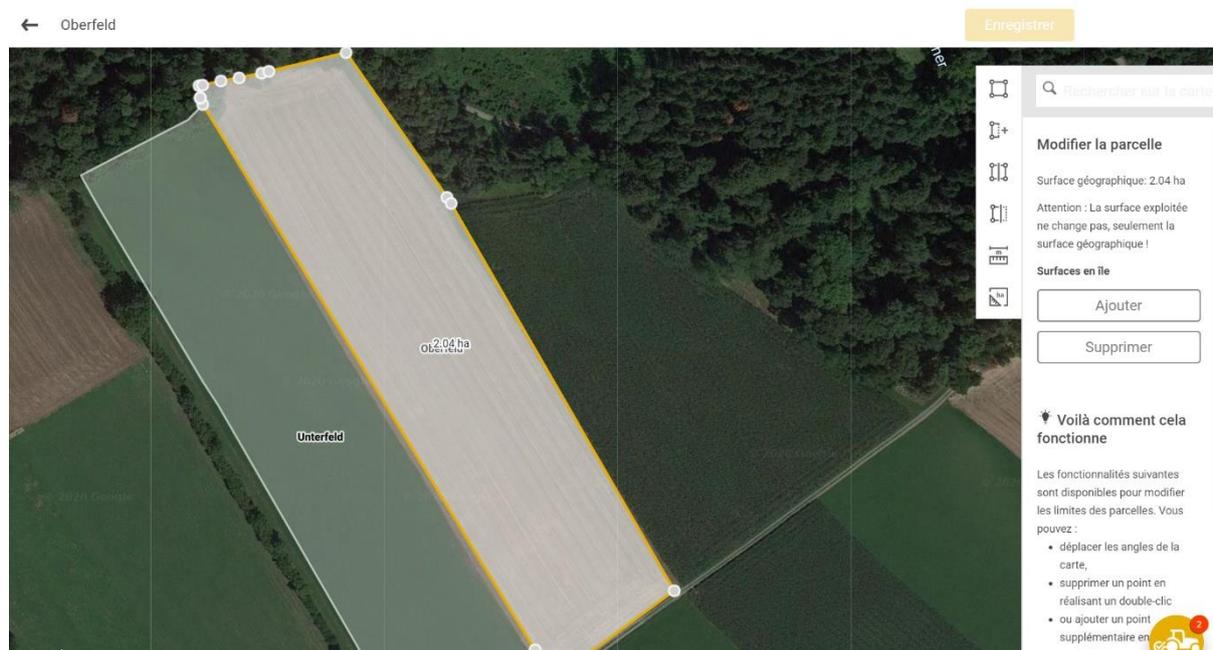
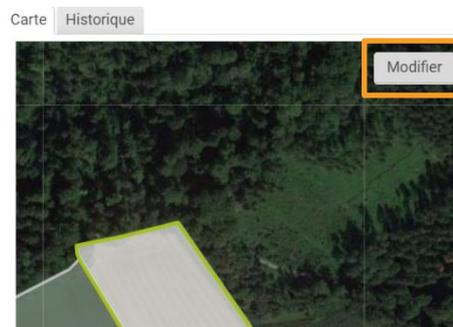


Vous pouvez sélectionner vos éléments SPB dans le menu déroulant SPB (surfaces de promotion de la biodiversité). Dans les champs « **Arbres fruitiers haute tige** » et « **Arbres isolés** » et « **Allées d'arbres d'espèces locales adaptées** », vous pouvez saisir le nombre d'arbres correspondants.

3.3 Modification de la limite de la parcelle

Il est parfois nécessaire de modifier les limites de la parcelle, par exemple si les parcelles sont fusionnées ou si la taille change.

1. Afin de modifier la forme de la parcelle, vous devez cliquer sur le bouton « **Modifier** » dans le coin supérieur à droite de la vue de la forme de la parcelle.
2. Une vue avec des outils différents pour modifier les parcelles s'ouvre. Les outils ont les fonctions suivantes :
 - a. Tracer les limites du champ
 - b. Fusion des champs adjacents
 - c. Délimitation des champs*
*placer le premier et le dernier point en dehors de la surface
 - d. Découpe de bandes de bordure
 - e. Mesure des distances
 - f. Mesure des surfaces



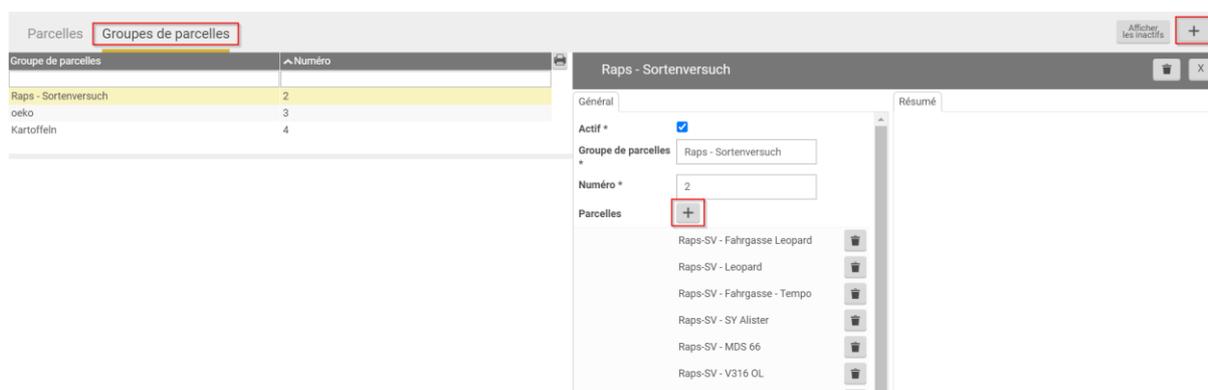
Note 1 : Pour supprimer un point, vous pouvez double-cliquer sur le point correspondant.

Note 2 : Les modifications doivent être sauvegardées, sinon elles seront perdues.

3.4 Combiner les parcelles en groupes de parcelles

Vous pouvez combiner des parcelles en groupes de parcelles. Cela vous permet de sélectionner plusieurs parcelles à la fois lors de la réservation. Par exemple, si vous traitez tous les parcelles de blé de la même manière. Pour créer un groupe de parcelles, procédez comme suit :

1. Choisissez la domaine « **Culture** », cliquez sur « **Parcelles** ».
2. Passez aux groupes de parcelles dans la barre de menu supérieure et cliquez sur « **Groupe de parcelles** ».



3. Pour créer un nouveau groupe de parcelles, cliquez sur le « + » dans le coin supérieur à droite.
4. Ajoutez les parcelles souhaitées au groupe de parcelles en cliquant sur le « + » au milieu de l'écran.
5. Vous pouvez également voir dans la vue des parcelles de la rubrique « **Groupe de parcelles** » à quel groupe de parcelles appartient la cellule actuelle et la modifier à cet endroit.

Raps-SV - V316 OL

Général Environnement

Actif *

Nom * Raps-SV - V316 OL

Surface cultivée * 0,0444 ha

Surface géographique (ha) 0,0444 ha

Numéro * 2-13

Type d'utilisation Champ

Exploitation * Demo Betrieb Galliker

Propriétaire +

Groupe de parcelles +

Raps - Sortenversuch

Notices des parcelles

Supprimer les limites de la parcelle

Carte Historique

Modifier



Raps-SV - V316 OL

Raps-SV - MDS 66

4. Support

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

barito powered by 365FarmNet
Téléphone 0848 933 933
E-Mail info@barito.ch

du lundi à vendredi, 08.00 – 16.30 heures